

Du bureau de l'équipe Titres à revenu fixe

Le point sur le contexte macroéconomique
et les titres à revenu fixe



Par Rachana Bhat, CFA et Sayada Nabi. Édition : Mominah Mohsin.

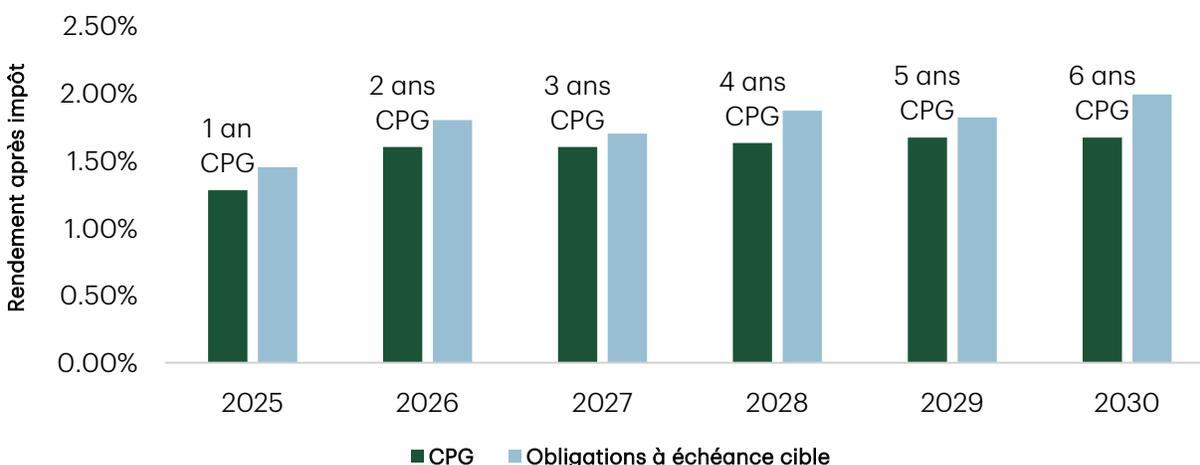
Fonds d'obligations à échéance cible TD : Arrive à échéance comme une obligation, se négocie comme une action, offre une diversification comme un fonds

Les FNB d'obligations à échéance cible offrent aux investisseurs l'occasion unique de profiter de la détention d'une obligation qui arrive à échéance (en bloquant des taux, qui sont plus prévisibles), qui peut se négocier en toute simplicité comme une action, et qui permet une diversification comme un fonds commun de placement. Dans un contexte où l'incertitude enveloppe les marchés mondiaux, les obligations à échéance cible peuvent servir de source de stabilité et de prévisibilité du revenu pour un portefeuille.

Les avantages d'ajouter des FNB d'obligations à échéance cible à un portefeuille

- **Une solution de rechange intéressante aux certificats de placement garanti**
Grâce au revenu supplémentaire généré par les obligations de sociétés à court terme et à un profil de rendement optimisé jusqu'à l'échéance, les obligations à échéance cible de Gestion de Placements TD produisent actuellement un rendement après impôt supérieur à celui des certificats de placement garanti (CPG) pour chaque échéance (**graphique 1**). Les obligations à échéance cible sont donc une solution de rechange intéressante aux CPG et peuvent offrir une bonne occasion de faire fructifier l'argent qui dort.

Graphique 1 : Rendement après impôt du FNB d'obligations à échéance cible et des CPG

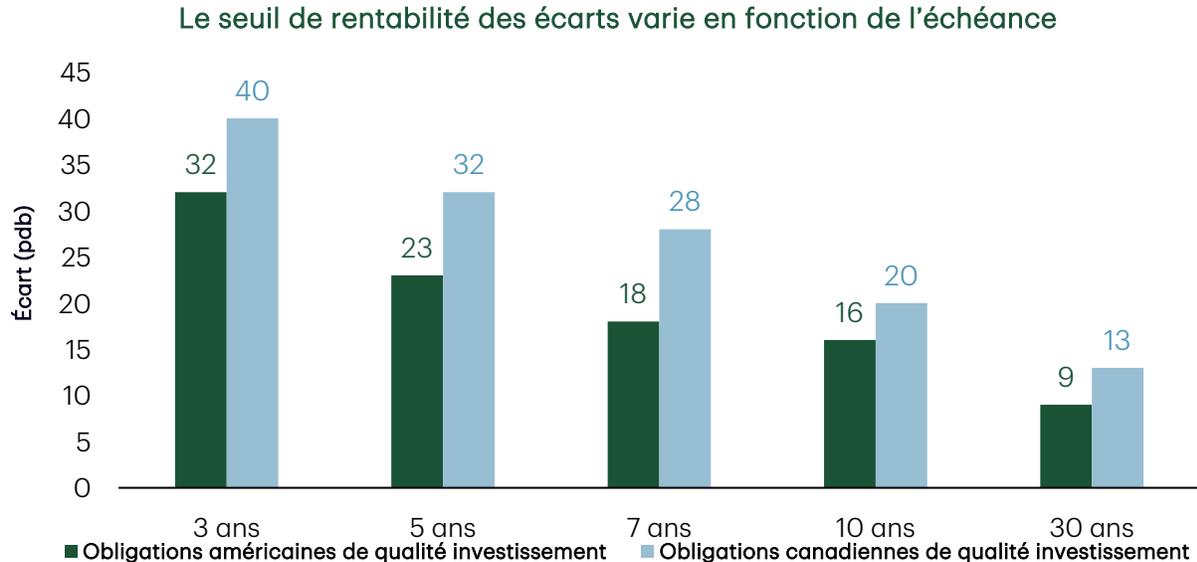


Source : Gestion de Placements TD. Au 28 mars 2025.

- **Occasions d'entrée intéressantes dans le segment des obligations de sociétés de qualité investissement à court terme**

Même si les écarts de taux des titres de créance de sociétés demeurent relativement serrés, nous prévoyons un certain élargissement en raison des manchettes liées aux tarifs douaniers et de l'incertitude, mais un élargissement marqué et soutenu ne constitue pas le scénario de base selon le conseiller en valeurs (« nous », « notre », « nos »), compte tenu des principes fondamentaux favorables et d'une forte dynamique d'offre et de demande pour les obligations de qualité investissement. Naturellement, dans ce type de contexte, les investisseurs utilisent des seuils de rentabilité d'écarts pour évaluer dans quelle mesure les écarts peuvent s'élargir avant que le rendement d'une position soit inférieur à celui des obligations d'État. Comme illustré ci-dessous (**graphique 2**), ces seuils de rentabilité sont actuellement plus élevés pour les obligations de sociétés à court terme, ce qui signifie que les obligations de sociétés à court terme peuvent absorber une plus grande part des écarts avant qu'elles ne deviennent moins attrayantes que les obligations d'État, par rapport aux obligations de sociétés à long terme. Comme les obligations de sociétés à court terme ont une durée plus courte, elles ont tendance à être moins sensibles aux variations de taux ou d'écarts, ce qui signifie que la valeur de l'obligation ne fluctue pas autant, surtout plus près de son échéance. Parallèlement, elles offrent un revenu supérieur à celui des obligations d'État de même échéance, ce qui en fait un choix plus intéressant pour les investisseurs qui cherchent à obtenir un flux de revenu relativement sûr.

Graphique 2 : Seuils de rentabilité plus élevés pour les obligations de sociétés de qualité investissement à court terme



Source : Bloomberg Finance L.P. Au 13 mars 2025.

- **Flux de revenu prévisionnel relatif :**

L'échéance définie des obligations à échéance cible permet un profil de rendement plus prévisible. Les obligations à échéance cible sont comme les obligations de sociétés à court terme, mais en mode pilote automatique : un investisseur investit dans un panier diversifié, perçoit des intérêts chaque mois et reçoit un rendement à l'échéance. À l'approche de

l'échéance, les obligations de qualité investissement se rapprochent naturellement de leur valeur nominale, et avec peu de volatilité sur le plan des écarts, en particulier pour les obligations de qualité investissement dont les défauts sont rares. Plus l'échéance des obligations à échéance cible est courte, plus la volatilité des taux ou l'écart fluctue. En ce qui concerne les taux, le segment à court terme de la courbe est touché par la politique monétaire, et nous croyons que la prochaine décision des banques centrales (Banque du Canada ou Réserve fédérale américaine) sera probablement de décréter une pause ou une baisse. Cela atténue la volatilité et fait du segment à court terme de la courbe des taux une source de revenus fiable, avec un risque de baisse limité.

- **Efficiencia fiscal**

L'objectif des obligations à échéance cible est d'optimiser le taux et le cours. À l'heure actuelle, bon nombre des obligations à échéance cible que nous offrons sont à cours réduit, car elles se rapprochent de la valeur nominale et profitent de l'appréciation du cours. Étant donné que les revenus d'intérêts et les gains en capital sont imposés différemment, cette appréciation des cours peut être une source d'efficacité fiscale.

- **Souplesse**

En plus d'offrir des taux plus élevés et une prévisibilité accrue, les obligations à échéance cible sont également souples. Dans un contexte de volatilité, la souplesse de la négociation comme une action est un avantage évident. Les investisseurs ne sont pas soumis à des restrictions de rachat ni exposés au risque de réinvestissement. Par conséquent, les obligations à échéance cible sont un outil polyvalent pour les portefeuilles de placement offrant un éventail de cas d'utilisation :

- Une solution pratique et économique permettant d'élaborer des paniers d'obligations échelonnées plus efficaces.
- Une façon simple et efficace de gérer les liquidités, avec la possibilité de bénéficier d'un taux de revenu attrayant à partir d'un portefeuille diversifié d'obligations de qualité investissement.
- La possibilité d'arrimer les dates d'échéance aux besoins de liquidités.
- Elles peuvent compléter les fonds de titres à revenu fixe de base existants dans les portefeuilles, tout en offrant la possibilité de construire une stratégie en haltères.

L'avantage de GPTD : Diversification et solide recherche sur le crédit

C'est l'avantage de GPTD qui nous distingue de nos pairs, et ces différences peuvent s'accumuler. La façon dont nous gérons l'année d'échéance est l'une des principales différences. À GPTD, notre stratégie comprend plus qu'une simple transition vers les bons du Trésor au cours de l'année d'échéance; nous continuons plutôt d'investir dans des obligations de sociétés au début de l'année d'échéance. Bien qu'elle puisse sembler être une petite distinction, elle peut procurer un avantage important sur le plan du taux.

La façon dont nous diversifions nos placements est un autre facteur de différenciation clé. Bien que de nombreux fonds d'obligations à échéance cible puissent privilégier fortement le secteur des services financiers (fortement dominé par les banques canadiennes), nos obligations à échéance cible sont efficacement diversifiées dans divers secteurs. Cette mesure peut contribuer à réduire la volatilité globale du portefeuille. Cette diversification efficace des portefeuilles au sein de nos

obligations à échéance cible est possible grâce à la collaboration avec notre équipe indépendante de recherche sur le crédit.

À GPTD, notre équipe de recherche sur le crédit fournit des renseignements propres au secteur dans l'ensemble des secteurs et du spectre de la qualité du crédit. Forte de plus de 20 ans d'expérience à l'échelle mondiale, notre équipe couvre plus de 460 émetteurs et réalise plus de 700 analyses de crédit approfondies chaque année afin d'appuyer des notations internes indépendantes et d'établir notre liste de crédit approuvée. De plus, aucun des titres sur notre liste de titres approuvés n'a fait défaut au cours des 20 dernières années. Nos équipes de gestion des placements examinent et surveillent constamment le contexte économique afin de trouver de la valeur et de saisir des occasions dans le marché.

Enfin, nos relations nous aident à interagir avec les équipes de direction des émetteurs dès le début, ce qui nous donne des renseignements précieux pour façonner notre point de vue fondamental sur des sociétés précises. Cela nous aide également à repérer les risques ou les hausses potentiels que le marché pourrait ignorer.

Si l'idée de générer un revenu stable à partir d'obligations de sociétés, sans avoir à sélectionner et gérer chaque titre individuellement, vous séduit, les obligations à échéance cible pourraient constituer un bon choix pour votre portefeuille. Elles conjuguent l'art de la diversification et une échéance prévisible et sont faciles à gérer.

Pour en savoir plus, veuillez communiquer avec votre représentant de GPTD.



Les renseignements aux présentes ont été fournis par Gestion de Placements TD Inc. aux fins d'information seulement. Ils proviennent de sources jugées fiables. Les graphiques et les tableaux sont utilisés uniquement à des fins d'illustration et ne reflètent pas les valeurs ou les rendements futurs des placements. Ces renseignements n'ont pas pour but de fournir des conseils financiers, juridiques, fiscaux ou de placement. Les stratégies fiscales, de placement ou de négociation devraient être étudiées en fonction des objectifs et de la tolérance au risque de chacun.

Le présent document peut contenir des déclarations prospectives qui sont de nature prévisionnelle et qui peuvent comprendre des termes comme « prévoir », « s'attendre à », « compter », « croire », « estimer » ainsi que les formes négatives de ces termes. Les déclarations prospectives sont fondées sur des prévisions et des projections à propos de facteurs généraux futurs concernant l'économie, la politique et les marchés, comme les taux d'intérêt, les taux de change, les marchés boursiers et financiers, et le contexte économique général; on suppose que les lois et règlements applicables en matière de fiscalité ou autres ne feront l'objet d'aucune modification et qu'aucune catastrophe ne surviendra. Les prévisions et les projections à l'égard d'événements futurs sont, de par leur nature, assujetties à des risques et à des incertitudes que nul ne peut prévoir. Les prévisions et les projections pourraient s'avérer inexactes dans l'avenir. Les déclarations prospectives ne garantissent pas les résultats futurs. Les événements réels peuvent différer grandement de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives. De nombreux facteurs importants, y compris ceux énumérés plus haut, peuvent contribuer à ces écarts. Vous ne devriez pas vous fier aux déclarations prospectives.

Les placements dans les fonds communs de placement peuvent être assortis de commissions, de commissions de suivi, de frais de gestion et d'autres frais. Avant d'investir, veuillez lire l'aperçu du Fonds et le prospectus, car ils contiennent des renseignements détaillés sur les placements. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis ni assurés; leur valeur fluctue souvent et le rendement passé peut ne pas se reproduire. Les fonds communs de placement et les produits de Fonds Mutuels TD (les « fonds/produits ») ont été entièrement conçus par Gestion de Placements TD Inc. Les fonds/produits ne sont d'aucune façon commandités, endossés, vendus ni promus par le London Stock Exchange Group plc et les entreprises du groupe (collectivement, le « groupe LSE »), ni liés à ceux-ci. FTSE Russell est le nom commercial de certaines des sociétés membres du groupe LSE. Tous les droits à l'égard des indices FTSE Russell mentionnés dans le présent document/la présente publication (les « indices ») sont acquis auprès de la société membre du groupe LSE concernée à qui appartiennent les indices. « FTSE^{MD} » est une marque de commerce de la société membre du groupe LSE concernée et est utilisée sous licence par toute autre société membre du groupe LSE. « TMX^{MD} » est une marque de commerce de TSX Inc. et est utilisée sous licence par le groupe LSE. L'indice est calculé par FTSE International Limited, ses sociétés affiliées, agents ou partenaires, ou calculé en leur nom. Le groupe LSE n'assume aucune responsabilité quelle qu'elle soit découlant a) de l'utilisation, de la fiabilité ou de toute erreur de l'indice ou b) de l'achat ou de la gestion des fonds/produits. Le groupe LSE ne fait aucune déclaration, prédiction, garantie ou assertion quant au rendement à venir des fonds/produits ou au caractère approprié de l'indice relativement à l'utilisation qu'en fait Gestion de Placements TD Inc.

Les Fonds Mutuels TD et les portefeuilles du Programme de gestion d'actifs TD sont gérés par Gestion de Placements TD Inc., filiale en propriété exclusive de La Banque Toronto-Dominion, et sont offerts par l'entremise de courtiers autorisés.

^{MD} Le logo TD et les autres marques de commerce TD sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion ou de ses filiales.